

Réunion du Conseil Municipal

Du 26 avril 2016 à 20 heures 30

Date de convocation : 22 avril 2016

Sont présents: Robert BOUDON, Monique DELFAU, Jean-Pierre VAISSADE, Monique LOUVRIER, Christian LAURAIRE, Michel BOUDON, Thierry BRUNEL, Lucien VAISSADE, Laurent CAYREL

Représentés: Marcel RIEUTORT par Monique LOUVRIER

Excusés: Jean ALBARET

Secrétaire de séance: Monique DELFAU

Ordre du jour

- Schéma départemental de coopération intercommunale : suite à donner
- Création d'un emploi saisonnier
- Suppression de la régie du tennis
- Programme d'actions 2016 en forêts relevant du Régime Forestier
- Affaires diverses

- **Approbation du compte rendu de la séance précédente.**

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 7 avril 2016.

- **Schéma départemental de coopération intercommunale : suite à donner**

Le maire présente le schéma départemental de coopération intercommunale du Cantal arrêté par le préfet le 30 Mars 2016 et invite le conseil municipal à décider de la suite à donner.

Le conseil municipal après délibération et vote à bulletin secret, décide à la majorité :

- *de contester l'arrêté du préfet n° 2016-0310 du 30 Mars 2016 arrêtant le schéma départemental de coopération intercommunale du Cantal;*
- *de déposer un recours gracieux auprès du préfet du cantal;*
- *d'autoriser la mairie de Saint-Urcize de déposer ce recours au nom de la commune.*

(Pour : 7 - Contre : 1 - Abstention : 2)

- **Création d'un emploi saisonnier**

Le maire rappelle au conseil municipal la nécessité qu'il y aurait d'embaucher un agent à temps partiel afin d'assurer l'entretien des espaces verts, des réseaux d'eau, du relevé des compteurs d'eau, des travaux d'entretien des bâtiments, des voies communales, des réservoirs, des captages et de la station d'épuration.

Il fait savoir que Mr Yoann PELAT de Chaudes-Aigues serait intéressé par cet emploi et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette éventuelle embauche et d'en fixer les conditions (Nombre d'heure/ semaine - indice de rémunération - durée du contrat)

Le conseil municipal :

- *Décide de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique de 2^{ème} classe, pour la période du 15 mai au 15 novembre 2016.*
- *Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 12 heures/semaine.*
- *Décide que la rémunération sera calculée sur la base de l'Indice Brut 340 - Indice Majoré 321.*
- *Habilite le maire à recruter M. Yoann PELAT pour pourvoir cet emploi.*

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Suppression de la régie du tennis**

Monsieur Robert BOUDON quitte la salle.

Madame Monique DELFAU, 1er adjoint rappelle :

- que la commune a institué depuis 1990 une régie de recettes pour l'encaissement des redevances d'utilisation du court de tennis.
- que le court de tennis fortement dégradé est devenu impraticable et que le conseil a décidé lors de sa séance du 30 juillet 2015 de ne pas réaliser les travaux de remise en état, le coût étant trop élevé.

Elle fait savoir qu'en conséquence, il y a lieu de supprimer cette régie.

Le conseil municipal décide la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des redevances d'utilisation du court de tennis.

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Programme d'actions 2016 en forêts relevant du Régime Forestier**

Le maire soumet au conseil municipal le programme d'actions proposé par l'ONF, qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre dans les forêts relevant du Régime Forestier.

Il demande au conseil de faire connaître les propositions de l'ONF qu'il souhaite retenir.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des travaux envisagés par l'ONF, décide de valider les travaux suivants :

- *Forêt sectionale de Lagarde*
- *travaux connexes d'infrastructures : curage de fossés, curage des renvois d'eau*
- *travaux d'entretien des infrastructures : nivellement + empierrement de trous d'eau*
- *Forêt sectionale des Burguerettes (travaux reportés)*
- *Forêt sectionale des Mons (travaux reportés)*

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Affaires diverses

- Information sur les subventions attribuées pour les travaux sur le village de la Sauvetat
 - Agence de l'eau : 31 245 € pour la réfection du réseau d'eau potable
 - DETR (Etat) : 23 527 € pour l'aménagement du village (voirie, eau pluviale et AEP)
- Eclairage public : 2 lampes grillées au Bourg
- Information sur le nouveau Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) mis en place à compter du 17 mai sur l'ancien canton de Chaudes-Aigues.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 30

Le maire
Robert BOUDON,

Monique DELFAU

Jean-Pierre VAISSADE

Monique LOUVRIER

Christian LAURAIRE

Michel BOUDON

Thierry BRUNEL

Jean ALBARET
(Absent)

Marcel RIEUTORT
(Absent)

Lucien VAISSADE

Laurent CAYREL